

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

Le 16 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juillet 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	8
- votants	44
- ont voté pour	44
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Philippe BIAL par Gilles NOIZET (suppléant), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Etienne HERISSANT par René SCHULLER (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Eric PIGNY (pouvoir), Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

DÉLIBÉRATION
N° 919-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Désignation des membres du
Comité de Pilotage et du Comité
Technique de l'OPAH

Le conseil nomme Mme Martine MENISSIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.303-1 ;

Vu la délibération N° 721-1-2019 du 21 février 2019 décidant de poursuivre l'opération OPAH de 2019 à 2021 ;

Considérant que le Comité de Pilotage, chargé de débattre des orientations stratégiques de l'opération, se réunit une fois par an. Le Comité Technique, chargé de l'analyse des dossiers de demandes de subvention se réunit tous les 45 jours et sélectionne les dossiers auxquels sont octroyées des subventions dans le cadre de l'OPAH.

Il convient de désigner les représentants de la CCMC au sein de ces instances par deux délégués pour le Comité de Pilotage et deux délégués pour le Comité Technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner Mme Milène ADNET et M. Pascal VANSANTBERGHE comme représentants au Comité de Pilotage ;

DÉCIDE de désigner Mme Milène ADNET et M. Pascal VANSANTBERGHE comme représentants au Comité Technique.

ACTE REÇU LE
24 JUL. 2020
PREFECTURE DE LA MARNE



Extrait certifié conforme,

Le Président,

Julien VALENTIN